



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le : 24/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

-Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ  
-Mme MORBELLI à M. MONDOLONI  
-Mme DESCLOUX à M. AMAR  
-Mme CHAUVIN à Mme MICHEL  
-Mme LEHNERT à M. RENAUDIN  
- M. PORTE à Mme ROSADONI

**Absent :** M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

**N° Acte : 7.5**

Délibération n°23-158

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 18 janvier 2012, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément (Annexe I- §4).

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du "vivre ensemble" ;

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur une nouvelle répartition des crédits alloués au titre des subventions de fonctionnement accordées aux associations pour l'exercice 2023, selon le tableau annexé à cette présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Etendu l'exposé de son Président et après délibéré, vote par 36 voix Pour et 2 abstentions (GACHET Jean-Pierre / WAHARTE Stéphane)

APPROUVE, l'attribution des subventions aux associations, pour l'année 2023, telles que définies dans le tableau annexé à cette délibération.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2023 de la Commune

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 24/10/2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



### Attribution de subventions aux associations -2023

<b>Secteur 1 - Culture, Cinéma, Patrimoine</b>	Montant en euros
Vatos Locos - Projet "Les Ateliers itinérants"	3 000 €
<b>Sous Total Secteur 1</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Secteur 2 - Sports</b>	Montant en euros
Vitrolles Volley Ball	10 000 €
<b>Sous Total Secteur 2</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Secteur 3 - Solidarité</b>	Montant en euros
BABA 13 -Projet "Apprentissage Socio-Linguistique"	1 000 €
Vitrolles 2000	1 000 €
Foyer des Anciens	1 000 €
AVES-Projet "Tout pour les jeunes"	10 000 €
<b>Sous Total Secteur 3</b>	<b>13 000 €</b>
<b>Secteur 4- Lien Social</b>	Montant en euros
Maison Pour Tous	20 000 €
Maison Pour Tous - Projet "Education aux médias"	2 000 €
Vitrolles Jumelage	750 €
Les Copains du Village	300 €
<b>Sous Total Secteur 4</b>	<b>23 050 €</b>
<b>Secteur 6 - Bien être Animal</b>	Montant en euros
Association Vitrollaise de Défense des Animaux	1 500 €
<b>Sous Total Secteur 6</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Secteur 7 - Patriotiques</b>	Montant en euros
VETERANS OPEX ONU	450 €
<b>Sous Total Secteur 7</b>	<b>450 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>51 000 €</b>

